

QUALIFICATION DE SALLES PROPRES

CETEP réalise les qualifications à réception (QI/QO) ou le contrôle périodique (QP) de salles propres de tout type d'industrie, de centre de recherche et d'établissement de santé nécessitant la maîtrise de la contamination particulaire, microbiologique et gazeuse.



- Vérifier la conformité des salles aux spécifications.
- Évaluer la qualité de l'air en ambiance des salles.
- Démontrer la maîtrise des contaminants.

Tests réalisés (liste non exhaustive)

- Test d'étanchéité et d'intégrité des filtres.
- Contrôle de la qualité de l'air de soufflage.
- Classification particulaire des ambiances.
- Mesure des débits de soufflage et de reprise.
- Détermination du taux de renouvellement.
- Aérobiocontamination et détermination de la classe microbiologique.
- Biocontamination de surface.
- Cinétique d'élimination des particules.
- Visualisation aéraulique des flux.
- Mesure de la température et de l'hygrométrie.
- Niveau sonore, niveau de luminosité.
- Pression différentielle entre salles.

Quand réaliser ces contrôles ?

- Pour vérifier le maintien de la classe particulaire et des autres paramètres.
- Dans le cas de travaux et/ou maintenance de la salle.
- Après changement des filtres HEPA.

www.cetep.fr